

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 79 14689**

---

⑭ Perfectionnements aux profilés d'adaptation pour vitrages, en particulier pour vitrages isolants.

⑮ Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 06 B 3/66.

⑯ Date de dépôt..... 8 juin 1979, à 14 h 2 mn.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 2-1-1981.

---

㉑ Déposant : Société dite : CONFORGLACE SA, résidant en France.

㉒ Invention de :

㉓ Titulaire : *Idem* ㉑

㉔ Mandataire : Cabinet Michel Lemoine,  
1, rue de Stockholm, 75008 Paris.

L'invention est relative aux profilés d'adaptation pour vitrages, en particulier pour vitrages isolants doubles ou multiples, qui comprennent une âme, une première aile et une deuxième aile formant ensemble une gouttière et dans lesquels chacune des première et deuxième ailes comporte une lèvre saillant vers l'intérieur de la gouttière et destinée à s'appliquer sur l'une des faces externes du vitrage, la première aile comportant une partie pleine située en retrait par rapport à sa lèvre et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme et la deuxième aile et/ou l'âme comportant longitudinalement, outre une première saillie constituée par la susdite lèvre, au moins une deuxième saillie servant d'appui à la face externe correspondante du vitrage, la gouttière étant munie de moyens de fixation tels qu'une troisième aile portée par l'âme à l'opposé des première et deuxième ailes et décalée latéralement vers la première aile.

Un tel profilé est décrit dans la demande de brevet français 2.375.422 du 21 décembre 1976. Selon le mode de réalisation décrit en détail dans cette demande de brevet antérieure, la gouttière a une forme dissymétrique puisque la face du vitrage isolant exposée aux intempéries est destinée à s'adosser exclusivement à la première aile définie ci-dessus, que l'on désigne donc par "aile extérieure". La deuxième aile ou "aile intérieure" est bordée par une lèvre servant d'appui à l'autre des faces externes du vitrage isolant. Seule l'aile extérieure, par sa partie pleine située au-delà de sa lèvre, est agencée de façon à limiter avec la face externe correspondante du vitrage isolant une cavité ouverte vers l'extérieur qui peut être remplie d'un solin d'étanchéité.

Ce profilé d'adaptation connu convient bien lorsqu'il s'agit de remplacer par un vitrage isolant une vitre simple d'une menuiserie ouvrante à la française. Cependant, il convient mal pour remplacer les vitres simples respectives de deux panneaux coulissants car l'intervalle laissé libre, entre les plans de coulissement respectifs, par le châssis dans lequel sont montés ces deux panneaux est insuffisant pour permettre d'adapter à chacun de ces panneaux les profilés connus en question, tout au moins si on essaye de monter ces profilés correctement, c'est-à-dire avec leurs "ailes extérieures" effectivement tournées vers l'extérieur.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient

des profilés d'adaptation connus.

A cet effet, le profilé d'adaptation conforme à l'invention est essentiellement caractérisé en ce que le profil de la gouttière est au moins approximativement symétrique, la deuxième  
5 aile comportant donc elle aussi une partie pleine située en retrait par rapport à sa lèvre et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme.

Par conséquent, la première et la deuxième ailes du profilé conforme à l'invention peuvent être choisies indifféremment  
10 comme aile extérieure et être par conséquent garnies du solin d'étanchéité.

L'invention va être maintenant exposée plus en détail à l'aide des dessins annexés qui en illustrent un mode de réalisation préféré.

15 La figure 1 de ces dessins montre en coupe transversale, à grande échelle, le profilé conforme à ce mode de réalisation préféré.

La figure 2 montre également en coupe transversale, mais à plus petite échelle, un vitrage isolant équipé du profilé de  
20 la figure 1.

La figure 3 montre, à titre comparatif, le profilé décrit dans la susdite demande de brevet français 2.375.422, par une vue semblable à celle de la figure 2.

Le profilé d'adaptation 1, qui est représenté en coupe à  
25 la figure 1, comprend une âme 2, une première aile 3 et une deuxième aile 4 formant ensemble une gouttière. Chacune des ailes 3, 4 comporte une lèvre 5, 6 saillant vers l'intérieur de la gouttière et destinée à s'appliquer sur l'une des faces externes 7, 8 du vitrage isolant, tel que celui qui est représenté en 9  
30 à la figure 2. Un tel vitrage 9 peut être formé de deux vitres 10 et 11 dont les épaisseurs sont généralement différentes et qui sont maintenues écartées par exemple par un espaceur métallique 12, lequel est ouvert du côté de l'espace entre vitres et contient un agent de dessiccation 13. La première aile 3 comporte  
35 une partie pleine 14 située en retrait par rapport à sa lèvre 5 et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme 2. L'âme 2 comporte longitudinalement, sur sa surface intérieure, une saillie continue ou discontinue 15 pour servir d'appui, avec sa lèvre 6, à la face externe correspondante 8 du vitrage isolant 9. Enfin, l'âme  
40 2 porte, à l'opposé de la gouttière, une troisième aile 16 ser-

vant à la fixation du profilé 1 et décalée latéralement vers la première aile 3.

Afin de mieux faire ressortir les caractéristiques de l'invention, il convient, à ce point de l'exposé, de rappeler l'état de la technique à l'aide de la figure 3 où les éléments communs à ce mode de réalisation et à l'invention sont désignés par les mêmes chiffres de référence, suivis de la lettre a. Dans le profilé connu 1a, la deuxième aile intérieure 4a comporte, au-delà de sa lèvre principale 6a, une partie pleine en retrait 17a munie d'une lèvre auxiliaire 18a saillant elle aussi vers l'intérieur de la gouttière. Outre la saillie 15a, la surface intérieure de l'âme 2a est munie d'une deuxième saillie 19a, continue ou discontinue, servant d'appui à la face externe 7 de la vitre extérieure 10. Sur le vitrage isolant assemblé, la vitre intérieure 8 prend appui sur les lèvres 6a, 18a et la saillie 15a et la vitre extérieure sur la lèvre 5a et la saillie 19a. Des cordons d'élastomère adhésif 20a et 21a sont logés respectivement dans l'espace limité par la face externe 7 de la vitre extérieure 10, le fond de l'âme 2a, l'aile 3a et la lèvre 5a et dans l'espace limité par la face externe 8 de la vitre intérieure 11, le fond de l'âme 2a, l'aile 4a et la lèvre 6a. Un solin d'étanchéité 22a est placé dans la cavité limitée au-dessus de la lèvre 5a de l'aile extérieure 3a. La lèvre extérieure 18a empêche de placer un solin d'étanchéité du côté de l'âme 4a qui est donc obligatoirement l'âme intérieure si l'on veut obtenir un vitrage double ayant d'excellentes qualités d'étanchéité vis-à-vis des intempéries.

Ceci étant rappelé, le profilé d'adaptation conforme à l'invention, qui est illustré aux figures 1 et 2, a un profil de gouttière approximativement symétrique, la deuxième aile 4 comportant donc elle aussi une partie pleine 17 située en retrait par rapport à sa lèvre 6 et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme 2. Comme le profilé connu (figure 3), le profilé conforme à l'invention (figures 1 et 2) peut comporter une deuxième saillie de centrage 19 sur le fond de l'âme 2.

Le profilé 1 conforme à l'invention peut être en aluminium, en polyuréthane ou de préférence fait de chlorure de polyvinyle extrudé. Comme le montre la figure 1, ses lèvres 5 et 6 font de préférence saillie, au repos, au-delà des saillies 19 et 15 respectivement, vers l'intérieur de la gouttière.

La figure 2 illustre le vitrage isolant que l'on peut fabriquer à l'aide du profilé conforme à l'invention. Ce vitrage comporte deux cordons d'élastomère adhésif 20 et 21 analogues aux cordons 20a et 21a du vitrage isolant connu (figure 3) mais, à la différence de ce dernier, il peut recevoir un solin d'étanchéité 22 indifféremment au-dessus de la lèvre 5 et de la lèvre 6, ce qui permet de placer vers l'extérieur soit l'aile 3, soit l'aile 4. En particulier, lorsqu'il s'agit de remplacer par des vitrages isolants les vitres simples de deux panneaux coulissants, il est possible d'inverser les profilés sur le panneau intérieur et sur le panneau extérieur de façon à rapprocher au maximum l'une de l'autre les ailes de fixation 16 sur ces deux panneaux. Lors de l'insertion du vitrage isolant 9 dans le profilé 1, les ailes 3 et 4 se trouvent écartées élastiquement l'une de l'autre de façon que les faces externes 7, 8 reposent respectivement sur la lèvre 5 et la saillie 19 et sur la lèvre 6 et la saillie 15.

REVENDEICATIONS

1. Profilé d'adaptation pour vitrages, en particulier pour vitrages isolants doubles ou multiples, qui comprend une âme, une première aile et une deuxième aile formant ensemble une gouttière et dans lequel chacune des première et deuxième ailes comporte une lèvre saillant vers l'intérieur de la gouttière et destinée à s'appliquer sur l'une des faces externes du vitrage, la première aile comportant une partie pleine située en retrait par rapport à sa lèvre et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme et la deuxième aile et/ou l'âme comportant longitudinalement, outre une première saillie constituée par la susdite lèvre, au moins une deuxième saillie servant d'appui à la face externe correspondante du vitrage, la gouttière étant munie de moyens de fixation tels qu'une troisième aile portée par l'âme à l'opposé des première et deuxième ailes et décalée latéralement vers la première aile, caractérisé en ce que le profil de la gouttière est au moins approximativement symétrique, la deuxième aile (4) comportant donc elle aussi une partie pleine (17) située en retrait par rapport à sa lèvre (6) et au-delà de celle-ci par rapport à l'âme (2).

2. Vitrage isolant, caractérisé en ce qu'il lui est incorporé un profilé conforme à la revendication 1.

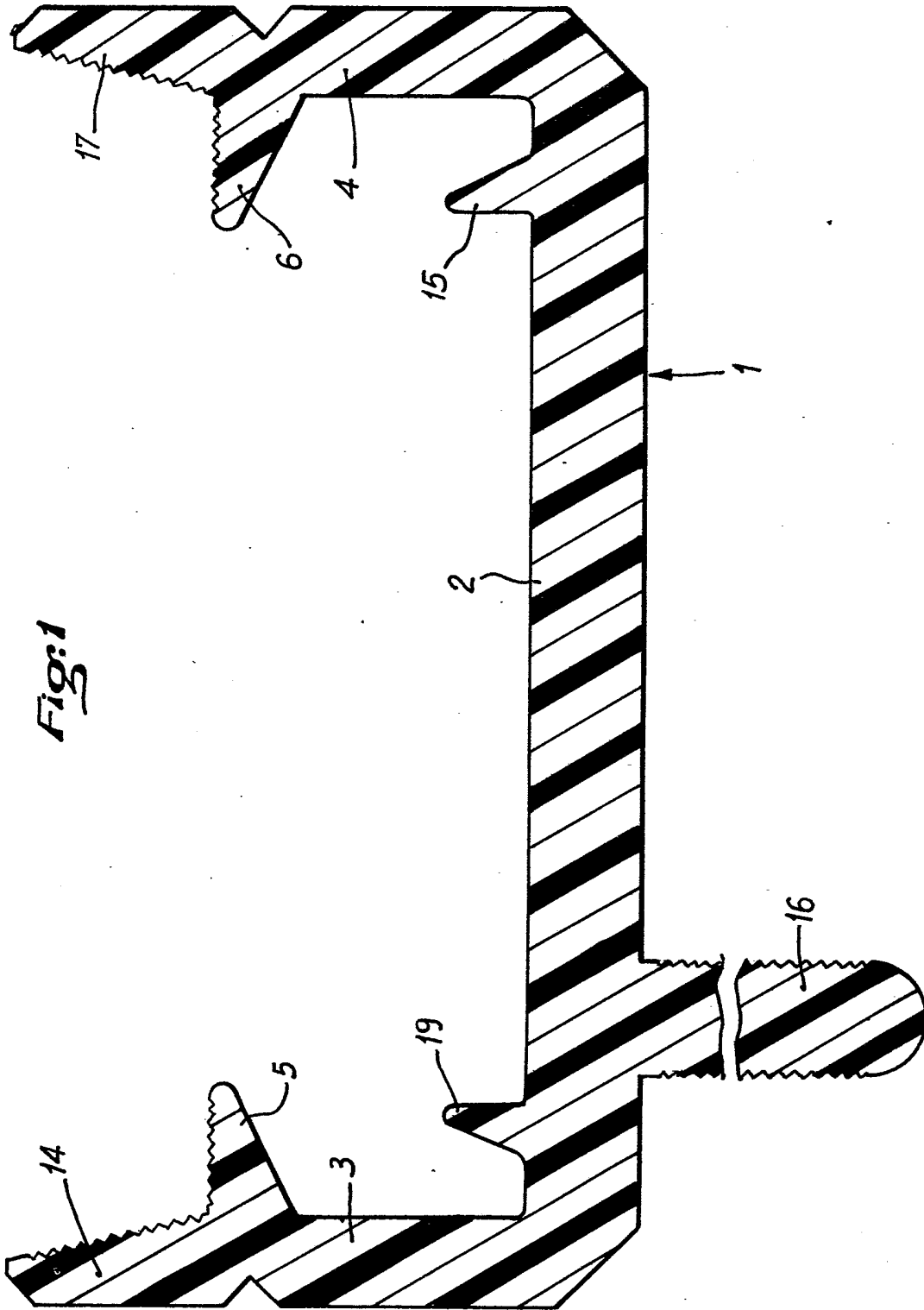
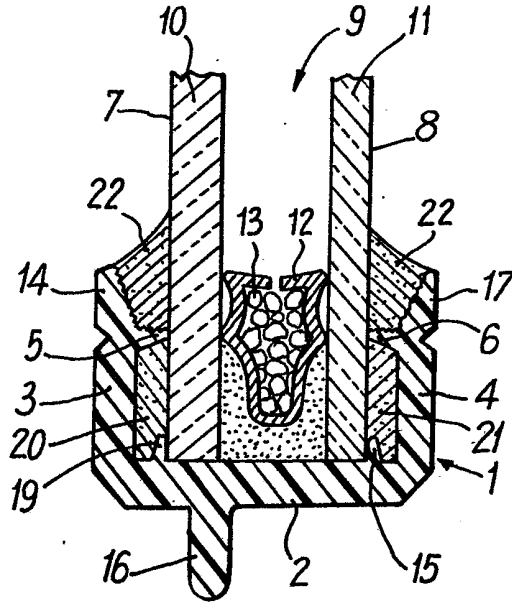


Fig:1

**Fig: 2**



**Fig: 3**

